

FARGUES DE LANGON



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020 à 19 heures

Étaient présents : M. RONCOLI, Maire, Mmes AUGÉY, CABANNES, DUCOS Michèle, M. GERARD, MERINO, Adjoints, Mmes DUCOS Patricia, GACHES-PEDUCASSE, HILT, MAGUY, MONCOT, M. BELTRAN, CASTAGNET, CLAVERES, DUCOS Xavier, GYSBERS, LECOURT, TAILLEUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné procuration : PATROUILLEAU Yolande, Conseillère Municipale à MONCOT Anne-Marie, Conseillère Municipal

Avant toute délibération, M. Robert RONCOLI, Maire demande l'ajout à l'ordre du jour de la délibération suivante :

- *Délib. 2020-43 : Désignation représentants « Gironde Ressources ».*

Secrétaire de séance : Mme HILT Roxanne, Conseillère Municipale.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délib. 2020-32 : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal – précision article n° 16.

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération n° 2020-15 en date du 28 mai 2020 concernant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal et notamment son article n° 16, comme suit :

« D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros (pour les communes de moins de 50 000 habitants) ».

Sur ce point, il convient de définir les cas précis des actions en justice ou de défense de la commune à intenter, menées par Monsieur le Maire au nom de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire cette délégation dans les conditions indiquées ci-dessous :

Intenter au nom de la commune les actions en justice ci-dessous énumérées et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros (pour les communes de moins de 50 000 habitants), soit :

- En défense devant toutes les juridictions, y compris en appel et en cassation
- En demande devant toute juridiction de référé et devant toute juridiction de plein contentieux.

Délib. 2020-33 : Constitution Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

Le Conseil Municipal de Fargues,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre Monsieur le Maire de Fargues, cette commission doit être composée de trois membres titulaires et trois membres suppléants élus en son sein,

Considérant la délibération n° 2020-23 en date du 10 juin 2020 concernant la constitution de la Commission d'Appel d'Offres et décidant de l'élection de trois membres titulaires, alors que la CAO doit être composée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants. Messieurs BELTRAN Philippe, CASTAGNET Stéphane et TAILLEUR Gabriel, Conseillers Municipaux ayant été élus membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres par délibération n° 2020-23 en date du 10 juin 2020, il convient désormais d'élire trois membres suppléants afin de finaliser la constitution de la CAO ;

Le Conseil Municipal décide, outre les trois délégués titulaires déjà élus en date du 10 juin 2020, de procéder à l'élection de trois membres suppléants afin de constituer la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

M. CLAVERES Sébastien, Conseiller Municipal, M. GYSBERS Olivier, Conseiller Municipal, M. LECOURT Gilles, Conseiller Municipal, membres suppléants, se portent candidats.

Nombre de votants : 19

Nombre de sièges à pourvoir : 3

Ont obtenu :

M. CLAVERES Sébastien, Conseiller Municipal, membre suppléant : 19 voix

M. GYSBERS Olivier, Conseiller Municipal, membre suppléant : 19 voix

M. LECOURT Gilles, Conseiller Municipal, membre suppléant : 19 voix

M. CLAVERES Sébastien, Conseiller Municipal, M. GYSBERS Olivier, Conseiller Municipal, M. LECOURT Gilles, Conseiller Municipal, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, ont été proclamés membres suppléant de la Commission d'Appel d'Offres ;

Le Conseil Municipal acte que la Commission d'Appel d'Offres se compose comme suit :

- Membres titulaires :
 - o M. BELTRAN Philippe, Conseiller Municipal
 - o M. CASTAGNET Stéphane, Conseiller Municipal
 - o M. TAILLEUR Gabriel, Conseiller Municipal
- Membres suppléants :
 - o M. CLAVERES Sébastien, Conseiller Municipal
 - o M. GYSBERS Olivier, Conseiller Municipal
 - o M. LECOURT Gilles, Conseiller Municipal

Délib. 2020-34 : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire, à la demande du Directeur des Finances Publiques et conformément à l'article 1650 (n° 1) du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts doit être instituée dans chaque commune, suite à la mise en place de la nouvelle équipe municipale pour toute la durée du mandat.

La commune de Fargues comptant moins de 2 000 habitants, doit proposer, outre Monsieur le Maire, vingt-quatre commissaires afin d'en désigner six titulaires et six suppléants après avis de la Direction des Services Fiscaux.

Le Conseil Municipal, propose :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – MEMBRES TITULAIRES : (4 commissaires résidant la commune + 2 propriétaires forestier habitant la commune + 2 commissaires résidant hors commune)

- M. BELTRAN Philippe
- Mme CABANNES Nathalie
- Mme DUCOS Michèle
- Mme GACHES-PEDUCASSE Annie
- M. MAGNI Claude, propriétaire forestier habitant la commune
- Mme ALIBRAND Valérie, résidant hors commune

- M. PEYRE Cyril
- M. JOUSSET Paul Michel
- Mme ANDREU Christiane
- Mme RUIZ Marie-José
- M. DELMOULY Christian, propriétaire forestier habitant la commune
- Mme BELTRAN Marie-Hélène, résidant hors commune

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS – MEMBRES SUPPLEANTS : (4 commissaires résidant la commune + 1 propriétaire forestier habitant la commune + 1 commissaire résidant hors commune)

- Mme MAGUY Linda
- M. LECOURT Gilles
- M. BLANCHARD Michel
- M. AUGÉY Pierre

- M. SENDREY Philippe, propriétaire forestier habitant la commune
- M. TAPON Valentin, résidant hors commune

- M. MERINO Jean-Jacques
- Mme TROMPESAUCE Françoise
- M. LAOUILLAOU Michel
- Mme DUBOURG Sophie
- Mme ASSERETTO Cathy, propriétaire forestier habitant la commune
- M. BELIS Michel, résidant hors commune.

Le Conseil Municipal, décide de proposer ces listes de noms à Monsieur le Directeur des Finances Publiques afin qu'il désigne les Commissaires titulaires et suppléants devant siéger à la Commission Communale des Impôts de la commune de Fargues.

Délib. 2020-35 : Délibération modificative n°1 – budget communal

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire un virement de crédits comme suit sur le budget communal :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2135-25 – Travaux Bâtiments		100 000.00 €
D 2188-22 -Acquisition matériel	100000.00 €	
TOTAL D 21 – Immobilisations corporelles	100 000.00 €	100 000.00 €

Délib. 2020-36 : Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Collectivités – F.D.A.E.C. - 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la réunion cantonale, présidée par Monsieur GLEYZE, Président du Conseil Départemental de la Gironde, pour la répartition du F.D.A.E.C. 2020, a eu lieu le mercredi 24 juin 2020 et a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 15.335,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention du F.D.A.E.C. 2020 aux opérations énoncées ci-dessous :

- Réfection toitures bâtiments communaux Place du Bourg : 12.845,00 € hors taxe
- Insonorisation du restaurant scolaire : 4.856,00 € hors taxe
- Acquisition matériel restauration : 3.072,00 € hors taxe

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer la subvention du FDAEC 2020 au titre de ces investissements, et de réaliser en 2020 les opérations ci-dessus énoncées :

- FDAEC 2019	15.335,00 €
- Autofinancement :	5.438,00 €
Total :	20.773,00 €

Délib. 2020-37 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour acquisition de parcelles de terrain cadastrées section D n° 1225 – 1226.

Monsieur le Maire expose qu'il est possible, pour l'acquisition de parcelles de terrain, de solliciter une subvention au titre des Acquisitions foncières auprès du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 20 % pour un montant maximum éligible de 150 000 € avec un coefficient de solidarité de 1.07 pour la commune de Fargues.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2020-31 du 10 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a acté l'acquisition des deux parcelles cadastrées section D n° 1225 (5 114 m²) et D 1226 (5 113 m²) pour une contenance totale de 10 227 m², celles-ci appartenant à Madame LAUMOND et pour un coût total de 55 000 €. L'objectif de ces acquisitions situées en zone NC au POS, jouxtant la plaine des sports, au lieu-dit « Boissonneau », est de prévoir la création d'un accès vers cette structure.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Départemental une subvention au titre des Acquisitions Foncières comme indiqué ci-dessous :

- Montant de la subvention du Conseil Départemental : 11 770 €
- Autofinancement par la commune : 43 230 €
- **COÛT TOTAL DU PROJET : 55 000 €**

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention au titre des Acquisitions Foncières dans les conditions énumérées ci-dessous et de déposer auprès du Conseil Départemental tous les dossiers nécessaires à ce projet.

Délib. 2020-38 : Fonds de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques – orages des 10 et 11 mai 2020.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux violents orages et aux pluies diluviennes des dimanche 10 et lundi 11 mai 2020 la commune de Fargues a déposé une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle auprès des services de l'Etat. En effet, d'importants dégâts dus à l'écoulement des eaux ont été constatés sur des routes communales qui, pour certaines (Route de « Bacquey » et Route de « Mouret ») ont été emportées et pour d'autres (Route de la « Merlaire ») le flot des eaux pluviales a inondé un quartier limitrophe situé sur la commune de Langon.

Suite à ces dégâts, Monsieur le Maire propose aux élus que la commune de Fargues dépose une demande d'aide au titre du Fonds de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de Fonds de Solidarité en faveur de l'Equipement des Collectivités Territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques suite aux orages des 10 et 11 mai 2020.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la constitution de ce dossier.

Délib. 2020-39 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour les études préalables à la construction d'une école maternelle.

Monsieur le Maire expose qu'il est possible, pour la réalisation d'études préalables à la construction d'une école maternelle, de solliciter une subvention au titre des « Etudes générales » auprès du Conseil Départemental de la Gironde à hauteur de 65 % pour un montant maximum éligible de 12 000 € HT avec un coefficient de solidarité de 1.07 pour la commune de Fargues.

Monsieur le Maire informe également les élus du projet de construction d'une nouvelle école maternelle car les locaux existants présentent des dysfonctionnements très importants dus à la vétusté de ce bâtiment. Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire des études préparatoires pour ce chantier d'un montant de 78 000 € HT soit 93 600 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au Conseil Départemental une subvention au titre des « Etudes générales » pour ce projet comme indiqué ci-dessous :

- Montant de la subvention du Conseil Départemental : 8 346 € HT
- Autofinancement par la commune : 69 654 € HT
- **COUT TOTAL DU PROJET : 78 000 € HT**

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention au titre des « Etudes générales » dans les conditions énumérées ci-dessous et de déposer auprès du Conseil Départemental tous les dossiers nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délib. 2020-40. : Subvention exceptionnelle –Grand Prix cycliste « Claude MAGNI ».

Monsieur le Maire fait part aux élus de la demande de l'Association « Vélo Club barsacais » qui organise, sur la commune de Fargues, le Grand Prix « Claude MAGNI » le samedi 29 août 2020.

Afin de faire de cette manifestation un évènement phare du Département en l'honneur de notre administré Claude MAGNI, eu égard à son passé cycliste glorieux, cette Association sollicite une subvention exceptionnelle pour financer le fonctionnement de ce projet.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 150.00 € à l'Association « Vélo Club Barsacais » afin d'aider au bon déroulement du Grand prix cycliste « Claude MAGNI » le samedi 29 août 2020 sur la commune de Fargues.

Délib. 2020-41 : Attribution subvention – Jeunes Sapeurs-pompiers de Langon/Saint-Macaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier du Président de la section des jeunes sapeurs-pompiers de Langon/Saint-Macaire, par lequel il demande une subvention dans le but de former les jeunes Sapeurs-pompiers volontaires et de les préparer à leur future fonction.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association des jeunes sapeurs-pompiers de Langon/Saint-Macaire, une subvention exceptionnelle de 48.00 €.

Délib. 2020-42 : Signature convention de partenariat concernant la mise en place d'un composteur de proximité – restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'un composteur de proximité en collaboration du SICTOM du Sud-Gironde, afin de valoriser les déchets alimentaires du restaurant scolaire.

Afin de finaliser ce dossier, il convient de signer une convention de partenariat concernant la mise en place d'un composteur de proximité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat concernant la mise en place d'un composteur de proximité avec le SICTOM du Sud-Gironde.

Délib. 2020-43 : Désignation des représentants siégeant auprès de l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources ».

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le Département, des Communes et des Etablissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un Etablissement Public dénommé Agence Départementale. Cette Agence est chargée d'apporter aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics Intercommunaux du Département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier » ;

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet Etablissement Public Administratif ;

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale dénommée « Gironde Ressources » adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » adopté par le Conseil d'Administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2017-13 en date 11 avril 2017 approuvant l'adhésion de la commune de Fargues à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » ;

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux Communes et Etablissements Publics Intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la Commune de Fargues,

Le Conseil Municipal décide de désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de « Gironde Ressources » :

- o M. CLAVERES Sébastien, Conseiller Municipal, en qualité de titulaire,
- o Mme HILT Roxanne, Conseillère Municipale, en qualité de suppléante

Il décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

- POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MATERNELLE :

Monsieur CLAVERES, Conseiller Municipal expose au Conseil Municipal l'agenda des travaux concernant le démontage de l'école maternelle et la sécurité s'y rapportant ainsi que l'installation des futurs modules de classes et leurs emplacements (installation prévue pour le 12 août 2020) avec la mise en place des réseaux s'y rapportant (eau, électricité, assainissement...) afin d'assurer la rentrée scolaire dans les meilleures conditions pour les enfants de maternelle.

Dans le cadre de la reconstruction d'une école maternelle, Monsieur GYSBERS et Monsieur CLAVERES, Conseillers Municipaux, présentent au Conseil Municipal les différents projets pour la reconstruction d'un bâtiment scolaire tenant compte des recommandations de l'Education Nationale et des contraintes liées à la RT 2020 (Règlementation Thermique qui entrera en vigueur au 1er janvier 2021), ainsi que des aides financières relatives à cette reconstruction. Plusieurs scénarios sont présentés et seront étudiés dès la rentrée de septembre 2020 par la Commission des Travaux.

- POINT SUR LES LOCAUX MUNICIPAUX (Maison du Temps Libre et Maison des Associations) ET LEUR OCCUPATION A LA RENTREE DE SEPTEMBRE

Monsieur le Maire fait un rappel de l'occupation de la Maison du Temps Libre (MTL) ainsi que de la Maison des Associations (MDA) pour la rentrée de septembre 2020. Il s'avère que la MDA servira de dortoir pour les petites sections de l'école maternelle pendant la période des travaux de celle-ci. Monsieur le Maire propose donc de réunir les Associations le mardi 28 juillet à 19 heures pour prévoir, ensemble, l'organisation et l'occupation des salles municipales à la rentrée de septembre 2020.

- COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'ECOLE DU 30 JUIN 2020

Madame AUGÉY, Adjointe au Maire fait le compte-rendu du Conseil d'école du 30 juin 2020. Il a été présenté les prévisions des effectifs pour la rentrée 2020/2021 à savoir : 125 élèves en élémentaire et 56 en maternelle pour un total de 181 élèves inscrits à ce jour. Madame la Directrice fait les différents bilans de l'année en cours, à savoir les PPMS, le projet d'école, mais également sur la période de déconfinement et les protocoles sanitaires mis en place pour l'accueil des élèves. Elle a annoncé le départ de Mr et Mme HUMBLOT enseignants des classes de CP et Grande Section.

- PRESENTATION ONG ACAD ET DU PROGRAMME DE COOPERATION ENTRE
ST PIERRE D'AURILLAC - FARGUES ET MOUSSODOUGOU (BURKINA FASO)

Madame GACHES-PEDUCASSE, Conseillère Municipale, présente au Conseil Municipal le programme de coopération Internationale et de solidarité dans lequel sont engagées les communes de Fargues et de Saint Pierre d'Aurillac avec la ville de MOUSSODOUGOU au Burkina-Faso. Les actions menées ont pour but principal d'amener l'eau potable et l'assainissement.

Il est évoqué un possible projet de sensibilisation mené avec l'école sur le thème de « l'eau ».

- HONORARIAT DES MAIRES ET ADJOINTS (Pierre AUGÉY, Yvan BERNARD,
Christine POMMARD)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de « diplôme d'Honneur » faite auprès de Madame la Préfète afin d'honorer Pierre AUGÉY, Yvan BERNARD, et Christine POMMARD pour leur engagement durant de nombreuses années pour la commune de Fargues.

Il propose donc d'honorer ces trois élus lors d'une cérémonie organisée le lundi 27 juillet 2020 à 18h à la Mairie.

- PERMANENCE POUR UNE NOUVELLE DISTRIBUTION DES POCHEES
POUBELLES.

Monsieur le Maire fait part aux élus de la proposition de deux dates supplémentaires afin d'effectuer une nouvelle distribution de poches poubelles et masques pour les administrés qui ne les auraient pas retirés, les jeudi 16 et vendredi 17 juillet prochains. Un tableau des permanences tenues par l'équipe municipale est mis en place.

- REUNION DE LA COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL.

Madame AUGÉY, Maire-Adjoint propose de réunir les élus de la commission du personnel communal le vendredi 10 juillet à 18 heures 45 afin de présenter les différents services aux élus nouvellement installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55.